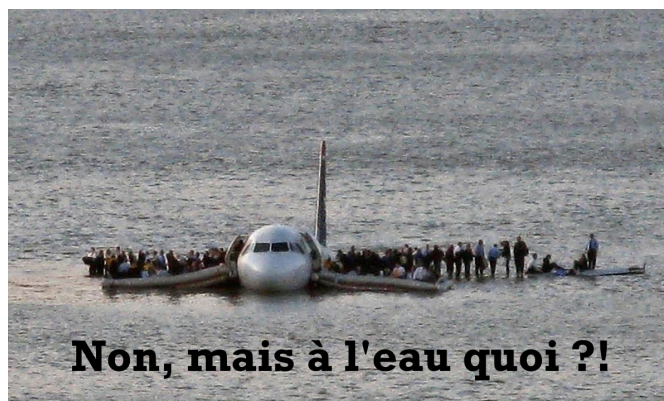




Mutations à la DIPA :

Les agents cloués au sol !



Non, mais à l'eau quoi ?!

Suite au groupe de travail (GT) sur les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutations, la « haute » Administration instaurerait :

- une durée minimale de 3 ans sur 1^{ère} résidence,
- ainsi qu'une bonification prévue à 150 points pour 3 ans de service au sein de résidences listées comme « peu attractives ».

Au cas d'espèce, la bonification de points s'appliquerait aux agents de la direction interrégionale d'Île-de-France (DI IDF)¹ et non aux agents de la direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) !!! Ce système créerait une inégalité manifeste entre collègues de la même région (au sens géographique), avec les mêmes contraintes du coût de la vie, de logement, de qualité de vie, de transports ...

Exemple : comparatif entre 2 agents ayant 10 ans d'ancienneté dans leur résidence

Situations	DI IDF	DIPA
Ancienneté en Douane	30 points	30 points
Catégorie	30 points	30 points
Résidence (plafonné à 7 ans)	84 points	84 points
Priorité « résidence peu attractive »	150 points	0 points
Total	294 points	144 points
+ si demande de rapprochement de conjoint (RC)	514 points	364 points

=> Pour toute demande de mutation les agents de la DIPA subiraient un déficit en points (-150) équivalent à 10 ans d'ancienneté !!

Vous êtes agent à la DIPA ?

Vous vous demandez où sera votre future mutation ?

La « haute » Administration vous répond : nulle part !

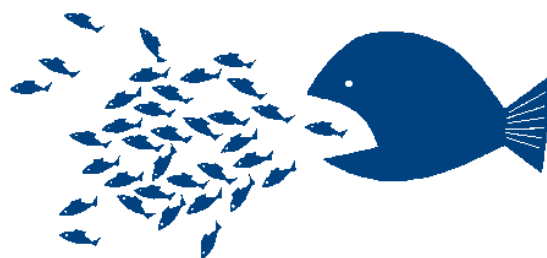
¹ à l'exception des personnels Paris-spé et Scanner Mobile Spécial (SMS).



Mutations depuis l'IDF : la DG divise pour régner?

Suite au groupe de travail (GT) sur les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutations, la « haute » Administration instaurerait :

- une durée minimale de 3 ans sur 1^{ère} résidence,
- ainsi qu'une bonification prévue à 150 points pour 3 ans de service au sein de résidences listées comme « peu attractives ».



Les gros poissons veulent disséminer les petits ?!

Au cas d'espèce, la bonification de points s'appliquerait aux agents de la direction interrégionale d'Île-de-France (DI IDF)¹ et non aux agents :

→ du CID
 (Centre Informatique
 Douanier,
 188 agents) ;

→ de la DNRED (Direction Nationale du Renseigne-
 ment et des Enquêtes Douanières) et du SEJF
 (Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances,
 ex-SNDJ) en poste à Ivry (637 agents) ;

→ de la DIPA
 (Direction Interrégionale
 de Paris-Aéroports,
 1700 agents) !

Ce système (demandé par personne!), créerait une inégalité manifeste entre collègues de la même région (au sens géographique), avec les mêmes contraintes du coût de la vie, de logement, de qualité de vie, de transports ... La DG cherche-t-elle à dresser les uns contre les autres ?

Exemple : comparatif entre 2 agents

Situations	ayant 3 ans d'ancienneté dans leur résidence		ayant 10 ans d'ancienneté dans leur résidence	
	DI IDF	CID-Ivry-DIPA	DI IDF	CID-Ivry-DIPA
Ancienneté en Douane	9 points	9 points	30 points	30 points
Catégorie	9 points	9 points	30 points	30 points
Résidence (plafonné à 7 ans)	36 points	36 points	84 points	84 points
Priorité « résidence peu attractive »	150 points	0 points	150 points	0 points
Total	204 points	54 points	294 points	144 points
+ si demande de rapprochement de conjoint (RC)	424 points	274 points	514 points	364 points

=> Pour toute demande de mutation les agents du CID, d'Ivry et de la DIPA subiraient un déficit en points (-150) équivalent à 10 ans d'ancienneté ! Merci qui ? Merci la « haute » administration ?!

Vous êtes en poste en IDF ? Vous vous demandez où sera votre future mutation ?

La « haute » Administration répond : tout dépend d'où vous partez !

Pour SOLIDAIRES, la priorité est ailleurs :

- En matière de mutation, octroi de bonifications → pour rapprochement d'enfant(s)
 → pour ancienneté de la demande !
- En matière indemnitaires et de conditions de travail : prise en charge à 100% et pour tous les agents de toutes les directions du pass Navigo et abonnements SNCF.
 SOLIDAIRES l'a rappelé à la DG lors du Comité national DGDDI du 08/11/2019 !

1 à l'exception des personnels Paris-spé et Scanner Mobile Spécial (SMS).